

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire

∞ PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ∞
le 20 Avril 2019
à Montceau les Mines



Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 71260 VIRE
www.chasse-nature-71.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SAONE-ET-LOIRE
Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins — CS 90002 – 71260 VIRE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2019
MONTCEAU LES MINES

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire s'est tenue le Samedi 20 Avril 2019 à l'embarcadère à Montceau les Mines.

Cinq guichets permettaient de distribuer un carton de vote sur présentation de son permis de chasser validé pour la saison 2018/2019, sa carte fédérale d'adhérent ou une autre pièce d'identité, le dispositif était complété en salle par des scrutateurs volontaires et le personnel de la Fédération afin de comptabiliser en toute transparence les votes à réaliser.

A 8h30, les portes d'accès sont ouvertes. Une demi-heure plus tard, la Présidente Evelyne GUILLON déclare ouverte l'Assemblée Générale 2019 de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire.

A 9 heures, la Présidente présente la tribune et accueille les personnalités et les chasseurs.

« Je salue tout d'abord les personnalités présentes qui nous font l'honneur d'être parmi nous alors que nous sommes en plein week-end de Pâques et les remercie chaleureusement.

Je suis heureuse d'accueillir Madame Marie Claude JARROT, Maire de Montceau les Mines et lui laisse la parole pour le mot d'accueil (*voir interventions des personnalités*).

Merci Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis chasseurs,

Comme vous l'a dit Madame le Maire, nous serons heureux et honorés d'accueillir tout à l'heure

- Monsieur Jérôme GUTTON, Préfet de Saône et Loire

Je suis heureuse d'accueillir :

- Monsieur Jean Paul EMORINE, Sénateur et membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées
- Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Vice Présidente du Département chargée de l'éducation, de l'enfance et de la famille, Conseillère Départementale du canton de Montceau les Mines et Maire-adjointe à l'éducation et à la petite enfance de la ville de Montceau les Mines, représentante du Président du Département, Monsieur André ACCARY
- Monsieur Michel TRAMOY, Maire-adjoint au monde associatif et sportif de la ville de Montceau les Mines
- Madame Catherine GAILDRAUD, Directrice-Adjointe de la Direction Départementale des Territoires

- Monsieur Christian BAJARD, Président de la FDSEA, que je félicite pour sa récente élection
- Monsieur Luc JEANIN, représentant la Chambre d'Agriculture
- Monsieur Antoine DERIEUX, Directeur Général de la délégation régionale de l'ONCFS
- Monsieur Aurélien LACONDEMIN, Chef du Service Départemental de l'ONCFS
- Monsieur Régis MICHON, Directeur de l'agence territoriale Bourgogne Franche-Comté de l'ONF
- Monsieur Georges GUYONNET, Président de la Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avec lequel nous allons travailler sur des projets de communication communs
- Monsieur Paul-Henri MERLE, représentant Monsieur Patrice DE FROMONT, Président du Syndicat des Forestiers de Saône et Loire
- Monsieur Jacques HUMBERT, Président de l'Association Départementale des Communes Forestières
- Monsieur Bruno KELLER, Président du Syndicat de la Propriété Privée
- Monsieur Guy BEAUCHAMP, Président de Cultivons nos Campagnes et Vice Président de notre Fédération.

Je suis aussi heureuse d'accueillir :

Tous les Présidents ou représentants d'associations de chasse spécialisée, nos partenaires fonctionnels :

- Monsieur Vincent OLIVIERI, Commissaire aux Comptes
- Monsieur Charles PATARD de CERFRANCE
- Monsieur Pascal GUILLEMIN de Groupama
- Maître Jean-Charles MEUNIER, Avocat du Cabinet Adida et Associés, c'est un petit clin d'œil que nous faisons à notre ex Président DAILLANT qui appartenait à ce cabinet et qui était un collègue de Jean-Charles MEUNIER

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

Je regrette toutefois l'absence de Freddy DIGOY, 1^{er} Vice Président, retenu pour des raisons médicales et je salue nos anciens salariés, Michel ROY et Patrick SINTIER, que Jacques PELUS n'invitaient pas pour des raisons qui lui étaient tout à fait personnelles. Bien entendu Messieurs, vous avez toute votre place parmi nos invités prestigieux.

Je vous remercie amis chasseurs de vous être déplacés pour notre Assemblée Générale.

Je remercie également l'équipe de l'Association des Chasseurs du Bassin Minier pour leur aide apportée à l'organisation de cette Assemblée ainsi que les sonneurs des Echos de Gaffrant qui vont animer notre journée. »

« Avant de commencer notre Assemblée Générale 2019, nous allons honorer, par une minute de silence les chasseresses et chasseurs de Saône et Loire qui sont partis rejoindre Saint Hubert depuis la précédente Assemblée Générale et parmi eux notre ancien Président, Edouard LAMY qui nous a quitté le 5 Octobre dernier. J'aurais vraiment aimé qu'Edouard soit présent pour ma première Assemblée Générale, lui qui n'y avait jamais été invité. Puis évidemment notre regretté Trésorier, André ROUX, qui lui est parti le 7 Octobre et qui a assuré jusqu'au bout ses fonctions avec sérieux et gentillesse.

Minute de silence. Je vous remercie.

Je ne reviendrai pas sur les circonstances largement évoquées en réunions de secteur qui ont occasionnées la révocation de Jacques PELUS.

Les procès verbaux des Conseils d'Administration des 15 Janvier et 7 Février 2019 dans lesquels sont expliquées les raisons de la motion de défiance sont à votre disposition à la Fédération des Chasseurs de la Saône et Loire si vous êtes adhérent bien sûr.

Je préciserai simplement que c'est parce qu'il y avait un réel danger pour notre structure à laquelle nous sommes tous très attachée, parce que nous éprouvons un immense respect à votre égard, parce que, pour nous, qui sommes vos élus, l'exemplarité n'est pas un vain mot, c'est pour cela que 10 Administrateurs plus 1 abstention sur 13 ont pris leur responsabilité les 15 Janvier et 7 Février derniers.

Aujourd'hui, votre Fédération, notre Fédération fonctionne parfaitement bien.

En effet, depuis le 15 Janvier, nous avons organisé, 9 Conseils d'Administration, 5 réunions de secteur, 1 par arrondissement, 26 réunions de Comité Locaux Grand Gibier, 16 réunions chevreuils, plusieurs réunions avec l'Administration, 2 journées cervidés avec nos partenaires, redécouper notre département en 22 Entités Petit Gibier pour les réunions lièvres à venir, terminer la rédaction de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et préparé l'Assemblée Générale d'aujourd'hui.

Permettez moi d'ailleurs de profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement, les 14 salariés de notre Fédération, notre Directeur Vincent AUGAGNEUR que nous venons de confirmer dans ses fonctions puisque sa période d'essai se terminait le 15 Avril, et la majorité de mes collègues, très investis. Tous ont accepté avec entrain de suivre ce rythme soutenu imposé par les circonstances.

Nous travaillons efficacement, dans une ambiance collégiale retrouvée, avec des échanges passionnés mais toujours constructifs. Nous sommes redevenus fiers de travailler pour vous !

Abordons maintenant le problème du sanglier en Saône et Loire.

5 Unités de Gestion sont identifiées en alerte rouge et même noire :

- les Unités de Gestion 2, 4, 10, 12 et 15, là où les montants de dégâts dépassent les 100 € aux 100 hectares.

Je me suis rendue personnellement sur plusieurs Unités de Gestion dont les 10 et 11 afin de mieux comprendre les problématiques de ces territoires.

Voici la politique très offensive qui sera menée sur ces Unités de Gestion à partir du 1^{er} Juin 2019.

Nous n'avons aucun pouvoir et vous le savez avant cette date hormis l'accord que nous pouvons donner à l'Administration sur des battues administratives, et nous le faisons. Mais dès le 1^{er} Juin prochain, tous les élus et salariés de ces secteurs seront mobilisés.

Tous les leviers dont nous disposons vont être actionnés :

- les tirs d'été ou à l'affût aux abords des cultures sensibles avec convention tripartite entre l'agriculteur, le responsable de territoire et la Fédération. L'Agriculteur devra prévenir le responsable de chasse de la présence de sangliers aux abords de ses cultures. Ce responsable devra s'engager à déléguer le soir même et les jours suivants si nécessaire, un tir à l'affût. La FDC sera tenue au courant des résultats et assurera la communication entre les parties. Nous avons déjà expérimenté en Bresse cette convention et elle a très bien fonctionné

- les estimateurs : ils seront de nouveaux sollicités pour être accompagnés par le responsable dégâts sur les parcelles endommagées et participer aux réunions.

Cela se fait sur la plupart des Unités de Gestion mais certains refusent encore (il n'y a pas d'obligations réglementaires en la matière). Si le refus persiste, nous aviserons

- les battues collectives organisées par la FDC dès l'ouverture si nécessaire. Celles ci ont démontré une réelle efficacité sur les prélèvements

- les battues de décantonement organisées par le lieutenant de l'ouvèterie local sur des territoires non ou pas assez chassés avec des chasseurs locaux limitrophes postés autour du territoire identifié

- un système de malus ou de non mutualisation des dégâts (nous réfléchissons en Conseil d'Administration) pour les territoires qui refusent de faire baisser leur population et qui sanctionnent ainsi toute leur Unité de Gestion.

Je m'engage personnellement aujourd'hui et c'est un engagement que je prends extrêmement au sérieux, à utiliser tous les moyens en ma possession pour faire baisser ces populations de sangliers, là où nous sommes en alerte rouge et ramener par conséquent notre compte dégâts à des montants acceptables.

J'insiste sur le fait que le montant des dégâts 2018/2019 qui se terminera le 30 Juin prochain, aux vues des dossiers très nombreux non encore traités, devrait s'établir à près de 700 000 €. C'est parfaitement intolérable ! Toutes les autres Unités de Gestion seront également sous la haute surveillance de mes collègues élus. Je sais pouvoir compter sur leur implication et j'espère pouvoir compter également sur la vôtre !

Des états des lieux seront réalisés et analysés chaque semaine avec réaction immédiate en cas d'alerte.

N'oubliez pas que la Peste Porcine Africaine n'est pas loin et que plus vos populations seront élevées, plus le risque de contamination sera important.

En ce qui concerne le calcul de la contribution territoriale, une cellule spéciale sera mise en place avec des adhérents sous le contrôle du Conseil d'Administration.

♦ Le Chevreuil :

Notre département est découpé en 100 massifs. Nous essayons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires forestiers. Nous avons besoin d'une cartographie précise de toutes les plantations en cours de réalisation ou projets de réalisation pour être réactifs et efficaces. A nos amis forestiers de nous assister dans ce domaine.

Le Conseil d'Administration a ordonné une nette augmentation des attributions autour de ces zones qualifiées de sensibles.

♦ Le Cerf :

Il n'y aura aucune zone d'exclusion en Saône et Loire. C'est un concept inconcevable dans le monde cynégétique du 21^{ème} siècle.

En Bresse du Nord, le dernier rapport de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage montre une faible progression des populations lors des derniers comptages - Sur le Morvan, actuellement peu d'animaux également.
Nous restons et resterons toutefois évidemment extrêmement vigilants sur l'évolution des populations.

Passons enfin au petit gibier.

Nous utilisons malheureusement les 3/4 de notre temps à la gestion du sanglier et c'est vraiment frustrant.

Toutefois, il va vous être présenté tout à l'heure, le travail du pôle technique territorial sur la gestion du lièvre en Saône et Loire.

Comme je vous l'ai dit précédemment, le département a été découpé en 22 entités petit gibier.

Certaines entités (Bresse et Chalonnais) auront, dès le mois prochain, à voter pour choisir le mode de gestion souhaité par la majorité des territoires représentés.

Pour les autres, les chasseurs choisiront leur propre mode de gestion à travers le cadre général.

♦ Le Faisan :

Après une discussion passionnée avec le Président National Willy SCHRAEN, au cours de laquelle nous avons évoqué une gestion de plusieurs années sur le faisán, les chasseurs de son département du Pas de Calais reprennent aujourd'hui des faisans sauvages en raison de dégâts faits aux semis. Cela peut nous faire rêver mais cela montre aussi que c'est possible et que notre département de par la richesse de ses milieux, pourrait s'inspirer de leur expérience.

Les freins principaux sont le manque de porteurs de projet locaux passionnés pour animer une telle opération.

J'espère qu'avec les nouveaux flux financiers versés aux Fédérations, nous pourrons relancer des réimplantations d'oiseaux sauvages en évitant les erreurs faites précédemment avant la fin de mon mandat.

♦ La Communication :

Elle sera encore plus dynamique avec des projets d'actions dans le milieu scolaire, d'autres animations en étude également et toujours notre très belle opération de communication « un Dimanche à la chasse », le Dimanche 20 Octobre 2019, qui consiste à inviter des non chasseurs à s'immerger une matinée au cœur d'une partie de chasse.

Nous comptons sur vous pour vous inscrire rapidement si vous souhaitez ouvrir votre territoire à des invités non chasseurs.

Comme toujours, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire vous apportera un soutien logistique et financier.

Je rappelle également que notre très belle remorque pédagogique est à votre disposition pour toute manifestation.

♦ La réforme de la Chasse :

Quel parcours du combattant pour nos représentants cynégétiques nationaux et le Président SCHRAEN, Président très charismatique.

Après être passée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale, elle a été débattue au Sénat les 10 et 11 Avril derniers.

Le Sénateur EMORINE nous dira peut être quelques mots sur ce sujet tout à l'heure.

Parmi les motifs de mécontentement :

- le Sénat a désorganisé les flux financiers en privant les structures régionales cynégétiques de fonds, l'éco contribution de 10 € versée par l'état revenant de façon pondérée aux

Fédérations Départementales des Chasseurs ce qui fragilisera sans doute les petites structures et renforcera les Fédérations à fort effectif

- par ailleurs les 10 000 ACCA de France, 7 en Saône et Loire, ont été sacrifiées aux profits d'intérêts forestiers
- Mais il y a aussi des grands motifs de satisfaction. En premier lieu :
 - l'Office Français de la Biodiversité issu de la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité (dirigée par un anti chasse reconnu, Monsieur RIVES) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage deviendrait l'Office Français de la Biodiversité et de la chasse avec la nomination de chasseurs dans le futur Conseil d'Administration
 - le passage de la contravention au délit pour l'entrave à la chasse, passible de 30 000€ d'amende de quoi, nous l'espérons, retenir quelques opposants radicaux. Cet amendement a été défendu par les Sénateurs PATRIAT, CARDOUX et PRINCE
 - l'interdiction de lâcher de sangliers, sur tout le territoire national - ce qui était déjà le cas chez nous, puisque le sanglier est classé nuisible
 - l'interdiction de nourrissage au profit du seul agrainage de dissuasion selon les règles du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
 - la possibilité de gestion des réserves nationales par les Fédérations régionales
 - l'intégration des chasses traditionnelles dans le patrimoine cynégétique Français.

Nous pouvons nous réjouir que le Sénat ait écarté les amendements suivants :

- l'indemnisation des dégâts forestiers par les chasseurs
- l'interdiction de la chasse le mercredi et le week-end, 1 week-end end sur 2 (c'était un amendement de la Sénatrice centriste du Rhône, Madame VULLIEN)

L'ensemble de ces discussions sera soumis à la Commission Paritaire qui réunira Députés et Sénateurs en Mai prochain. Nous sommes dans l'obligation de faire confiance au bon sens de nos élus.

♦ Quelques mots sur le permis à 200 € largement évoqué lors de nos réunions de secteur et qui constitue une véritable avancée historique.

- La loi Voynet en 2000 transfère la gestion des dégâts de grand gibier assurée jusque-là par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage aux Fédérations de chasse qui versaient pour cela 180 € par permis. Pour des raisons que l'on ignore, nous avons continué à verser 20 millions d'euros par an pour aucun service en retour.
- Idem pour les émissions de permis, pour lesquelles nous donnions 9 € alors que la compétence nous avait également été retirée.

Le permis national de 200 €, c'est 180 € que l'on récupère + 9 € et 11 € qui sont un cadeau de la Fédération Nationale.

En ce qui concerne ce permis national à 200 €, je vous encourage vivement, pour des raisons financières, à le valider dans notre département et à le promouvoir dans votre entourage. Nous devrions gagner environ 14 € par permis national.

Quelques chiffres concernant la chasse que vous devez avoir à l'esprit : nous comptabilisons en France 70 000 associations de chasse qui gèrent 10 millions d'hectares.

Nous avons 500 000 bénévoles aux services de la nature, 30% de territoires non chassés. Alors que je vous le rappelle, nous payons sur la totalité du territoire français. Une meilleure répartition des flux financiers à ce sujet serait tout à fait normale. Ce sera le prochain combat de Willy SCHRAEN. Vous devriez savoir aussi que le coût du dossier loup, c'est 28 millions d'euros.

Durant cette saison 2018/2019, la chasse a enregistré sept accidents mortels pour plus d'1 million de pratiquants. C'est le chiffre le plus faible jamais enregistré, preuve que les efforts en matière de sécurité paient. À nous de poursuivre dans cette voie.

Je terminerai ce premier rapport moral et d'activités pour vous dire combien je suis fière et honorée d'être votre Présidente, que vous pouvez compter sur moi et sur la majorité des élus de Saône et Loire pour porter haut les couleurs de la chasse et faire rayonner notre magnifique activité dans toutes les structures départementales, régionales et nationales.

Je vous remercie. »

« On m'annonce que j'ai oublié un de nos anciens salarié, c'est Gilles PERROT, je croyais qu'il était parti en Bretagne, mais non, il est ici. Merci Gilles de votre présence et encore une fois, vous êtes le bienvenu parmi nos invités ».

CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Cette question est réglée par le règlement intérieur en vigueur qui précise à l'article 6 que le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration.

ANNONCES ET CIRCULAIRES

- L'annonce légale prévue par l'article 11 des statuts a été publiée dans le Journal de Saône et Loire du 11 Mars 2019.

Une annonce a aussi été faite dans les journaux La Renaissance, l'Exploitant Agricole et l'Indépendant du Louhannais.

Le Journal Nos Chasses paru en Mars et envoyé à tous les chasseurs est aussi fait pour annoncer l'Assemblée Générale.

- De plus, comme prévu dans le règlement intérieur, une circulaire a été adressée aux adhérents territoriaux le 12 Mars 2019.

Y étaient joints :

- la carte fédérale d'adhérent
- l'ordre du jour
- le menu
- le calendrier des réunions de secteur
- le projet de règlement intérieur et ses annexes
- le catalogue des Etablissements Herbin

La date de l'Assemblée Générale avait auparavant été annoncée à plusieurs reprises dans différentes circulaires, dans la presse ou sur notre site internet.

MODALITES DE VOTE

- Les statuts de la Fédération ne prévoient le recours au vote à bulletins secrets que pour l'élection des Administrateurs.
- Dès lors, il faut en conclure que le vote à main levée est la règle et c'est l'usage qui est pratiqué à nos Assemblées Générales de longue date. Le règlement intérieur dit 1 adhérent = 1 voix. Aucun pouvoir n'est accepté.
- Pour qu'aucune contestation ne soit possible sur la qualité des votants, le Conseil d'Administration a décidé de contrôler et d'identifier les personnes ayant capacité à voter.
- Ainsi, celui qui a pu présenter à l'entrée son permis de chasser valide pour 2018/2019, sa carte fédérale d'adhérent ou une autre pièce d'identité, s'est vu remettre un carton qu'il devra exhiber pour exprimer son vote. (Pour information, 201 cartons ont été délivrés)
- Cette année, les votes auront lieu après la partie statutaire, sous forme de résolutions, c'est une nouveauté sauf pour l'approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale 2018, du nouveau règlement intérieur et de la désignation du Commissaire aux Comptes qui seront eux soumis à approbation au fur et à mesure.
Cette méthode, validée par le Conseil d'Administration permettra de suivre clairement tous les sujets soumis à approbation au cours de cette Assemblée.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2018

Le procès verbal officiel (document relié – couverture grise) a été adressé, à tous les responsables de territoires adhérents, le 12 Juillet 2018, en même temps que les appels de cotisations.

✍ Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FDC 71

Comme il l'a été annoncé à l'Assemblée Générale l'année dernière, afin d'être en conformité avec les statuts adoptés en 2018, le règlement intérieur de la Fédération a dû être modifié.

Le projet a été adressé avec la convocation de l'Assemblée Générale afin que chacun puisse en prendre connaissance. Il est à soumettre à approbation.

✍ Le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

LES COMPTES AU 30 JUIN 2018

La Présidente donne la parole à Monsieur Charles PATARD, Expert-Comptable, pour présenter les comptes de la Fédération de la période du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Juin 2018, au moyen d'un diaporama qui permet la comparaison avec l'exercice précédent.

♦ Secteur Général

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 103 000 € et le résultat net de l'exercice est excédentaire de 135 000 €.

Le bilan au 30 Juin 2018 ressort à 3 208 000 € dont 2 179 000 € de capitaux propres.

♦ Secteur Dégâts

Le résultat est déficitaire à hauteur de 262 000 €. Le montant des indemnisations dégâts est affiché à 563 000 €.

Les réserves se montent à 515 664 € au 30 Juin 2018. Le bilan ressort avec un actif de 1 465 000 € et un passif à 1 597 000 €.

La Présidente remercie Monsieur Charles PATARD et donne la parole à Monsieur Vincent OLIVIERI, Commissaires aux Comptes.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Vincent OLIVIERI certifie qu'à l'issue des vérifications et analyses opérées, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Concernant les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ne lui a été communiquée.

La Présidente remercie le Commissaire aux Comptes.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Vincent OLIVIERI a été désigné par l'Assemblée Générale 2013, Commissaire aux Comptes pour six ans. Le terme est arrivé. L'Assemblée Générale doit lui renouveler sa confiance pour les 6 années à venir.

✚ L'Assemblée Générale 2019 valide à l'unanimité la désignation pour six ans du Commissaire aux Comptes.

LE BUDGET PREVISIONNEL

Au moyen d'un diaporama, Monsieur Charles PATARD présente le budget prévisionnel pour la saison 2019/2020 tel qu'il a été préparé par la Commission Financière de la Fédération et adopté par le Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2019 en sa présence et celle du Commissaire aux Comptes.

La réforme de la chasse, qui a été présentée lors des réunions de secteur, impacte considérablement le budget prévisionnel, tant en produits qu'en charges.

Pour préparer ce budget, les recommandations de la Fédération Nationale des Chasseurs de France ont été suivies. A savoir, tenir compte des nouveaux flux financiers de la réforme avant même la parution des textes officiels qui devraient être signés dans les mois à venir.

La fusion des comptabilités du compte général et du compte dégâts inscrite dans la réforme fera l'objet d'un décret modificatif. Cela impactera donc l'article 11 des statuts qu'il conviendra de modifier.

C'est pourquoi, il y a de fortes chances pour qu'une Assemblée Générale extraordinaire soit organisée d'ici fin Juin pour être en conformité avec les textes en vigueur.

Conséquences financières :

Avant de présenter le budget prévisionnel, Charles PATARD indique les conséquences financières de la réforme de la chasse sur le budget.

♦ Secteur Général

Au niveau des dépenses, la cotisation due à la FNC passera de 60 000 € à 1 000 €.

La cotisation due à la FRCBFC passera de 13 000 € à 500 €.

Au niveau des recettes, les validations bi-départementales disparaissent. Une compensation nous sera versée par la FNC accompagnée d'une éco contribution de 73 000 € octroyée pour la réalisation de certaines missions.

♦ Secteur Dégâts

Au niveau des recettes, il est annoncé la disparition du timbre national grand gibier.

Budget Prévisionnel :

♦ Secteur Général

Le budget prévisionnel secteur général est proposé excédentaire de 188 000 € avec comme produits 1 569 000 € et comme charges 1 381 000 €.

Le résultat d'exploitation est proposé excédentaire de 156 000 € avec comme produits 1 533 000 € et comme charges 1 377 000 €.

Il est précisé que ce budget est présenté excédentaire avec un timbre fédéral à 81 €, montant inchangé.

♦ Secteur Dégâts

Charles PATARD, à l'aide d'un graphique, fait apparaître clairement depuis 2016, la hausse des indemnisations dégâts et parallèlement la baisse des réserves du compte dégâts.

Le budget prévisionnel secteur dégâts est proposé déficitaire de 180 000 € avec comme produits 913 000 € et comme charges 1 093 000 €.

Pour les produits, ce budget tient compte d'un appel de contribution territoriale de 260 000 €, de la hausse du timbre grand gibier passant de 20 à 25 € et de la hausse du prix du dispositif de marquage sanglier passant de 20 à 25 €.

Pour les charges, le budget réservé pour les indemnisations dégâts s'élève à 700 000 €.

La Présidente reprend la parole pour annoncer qu'il convient d'utiliser le conditionnel pour le budget prévisionnel parce que le Sénat n'a pas encore validé les flux financiers de la Fédération Régionale, qui seraient reportés sur les Fédérations Départementales.

Le budget a été travaillé avant le passage au Sénat. Nous saurons ce qu'il en est lors de l'Assemblée Générale extraordinaire.

PRESENTATION DU PRIX DES COTISATIONS, DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET CONTRIBUTION TERRITORIALE

Le Trésorier, Gérard GUYOT, prend la parole pour présenter le prix des différentes cotisations et des dispositifs de marquage.

Cotisations 2019/2020 : Secteur Général

✓ Cotisation fédérale 71	:	81 €
✓ Cotisation fédérale 9 jours consécutifs	:	41 €
✓ Cotisation fédérale 3 jours consécutifs	:	21 €
✓ Cotisation fédérale nouveau chasseur 1 ^{ère} année	:	30 €
✓ Cotisation fédérale nouveau chasseur 2 ^{ème} année	:	41 €
✓ Frais de dossier pour les validations (Nouveauté)	:	5 €

Cotisations 2019/2020 : Secteur Dégâts

Dispositifs de marquage :

✓ Chevreuil	:	20 €
✓ Sanglier (Nouveau tarif)	:	25 €
✓ Cerf Elaphe mâle	:	300 €
✓ Cerf Elaphe femelle et daguet	:	200 €
✓ Cerf Elaphe jeune	:	100 €
✓ Daim	:	7 €
✓ Cerf Sika	:	22 €
✓ Remplacement dispositif de marquage	:	5 €
✓ Animaux en enclos	:	7 €
✓ Remplacement dispositif de marquage suite à recherche au sang	:	Gratuit

Cotisations 2019/2020 : Secteur Dégâts

Timbre Grand Gibier : 2 propositions soumises au vote :

✓ Timbre Grand Gibier 71	:	25 € ou 27 €
✓ Timbre Grand Gibier 71 2 ^{ème} année	:	13 € ou 14 €
✓ Timbre Grand Gibier 71 9 jours consécutifs	:	13 € ou 14 €
✓ Timbre Grand Gibier 71 3 jours consécutifs	:	7 €

La Présidente précise que ces propositions et celles qui suivent ont été reprises sur un document distribué à l'entrée.

La parole est ensuite donnée au Technicien Stéphane CAMUS, référent sanglier sur le département, pour présenter les deux méthodes pour le calcul de la contribution territoriale retenues par le Conseil d'Administration.

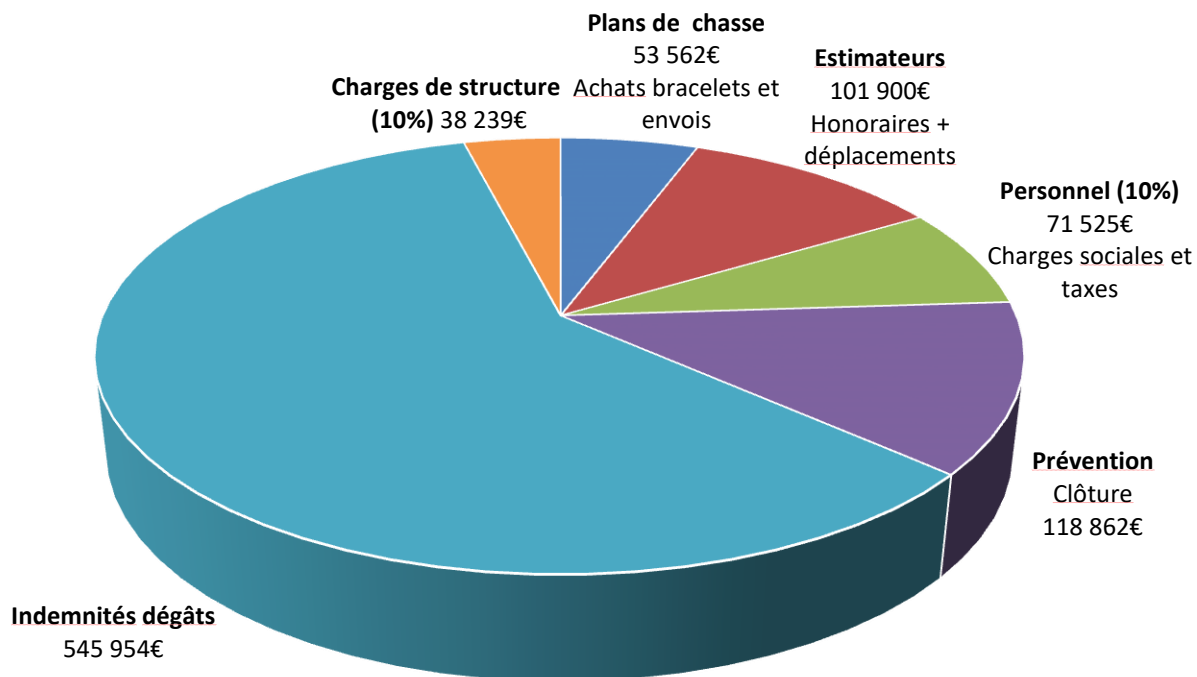
Ces méthodes sont à soumettre au vote.

Contribution Territoriale 2019/2020 : Secteur Dégâts

Situation et réflexion en 2019

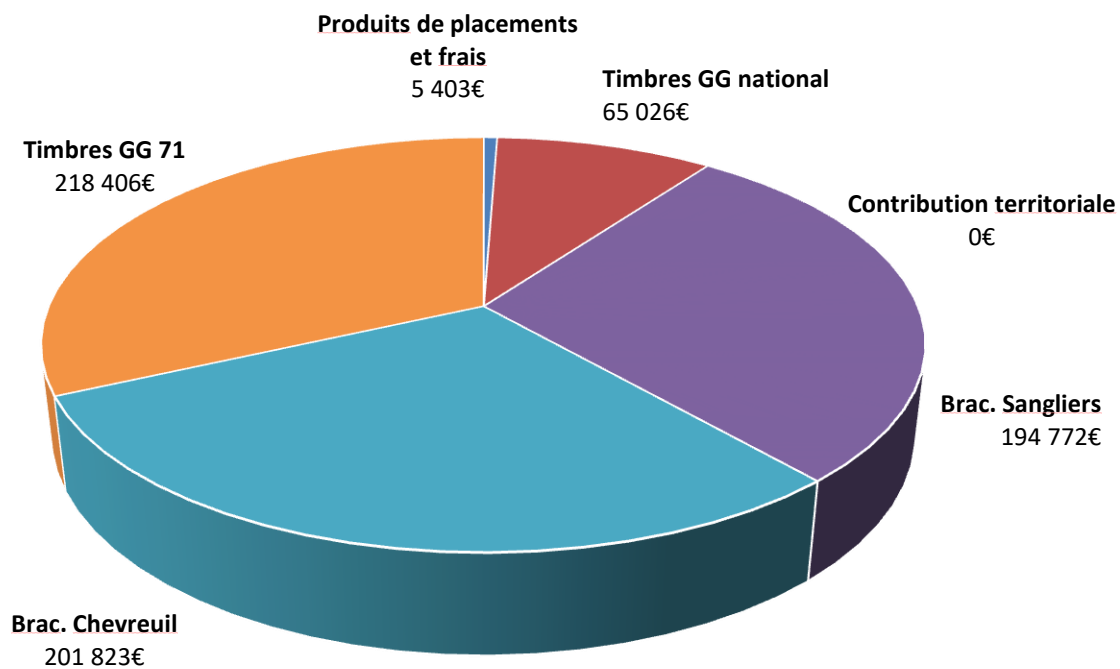
- ✓ Un compte de résultat du secteur Dégâts déficitaire de 262 000€
- ✓ Décision du Conseil d'Administration :
 - ✓ ne pas imputer la réserve de trésorerie
 - ✓ ne pas prendre en compte les prélèvements 2018/2019 pour le calcul de la contribution
 - ✓ procéder à un appel de contribution territoriale de 260 000 €

Saison Dégâts 2017/2018 : Charges



Total Charges : 947 436 €

Saison Dégâts 2017/2018 : Produits

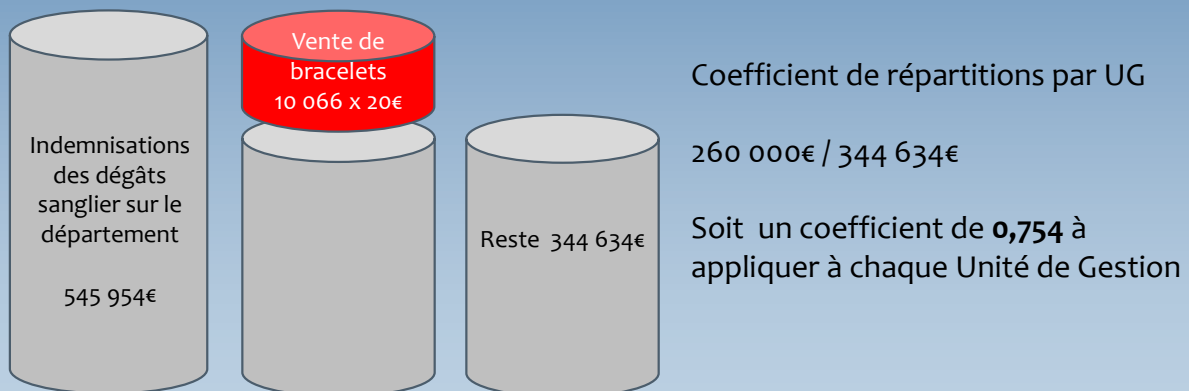


Total Produits : 685 430 €

Participation 2019/2020: Secteur Dégâts

Contribution territoriale (Méthode 1)

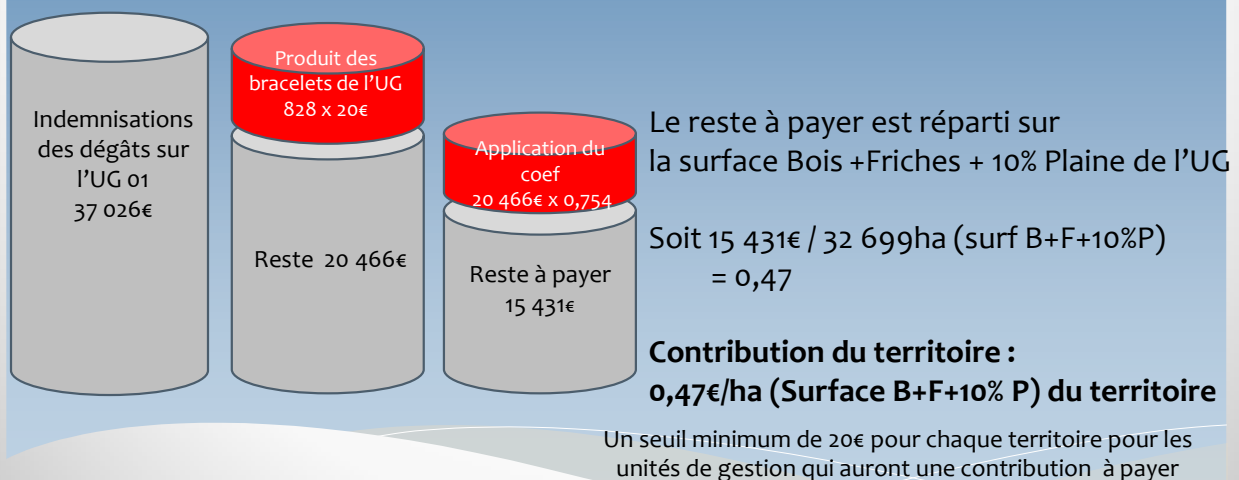
- ✓ Répartir les 260 000€ sur le département après avoir déduit la vente totale des bracelets



Participation 2019/2020: Secteur Dégâts

Contribution territoriale (Méthode 1)

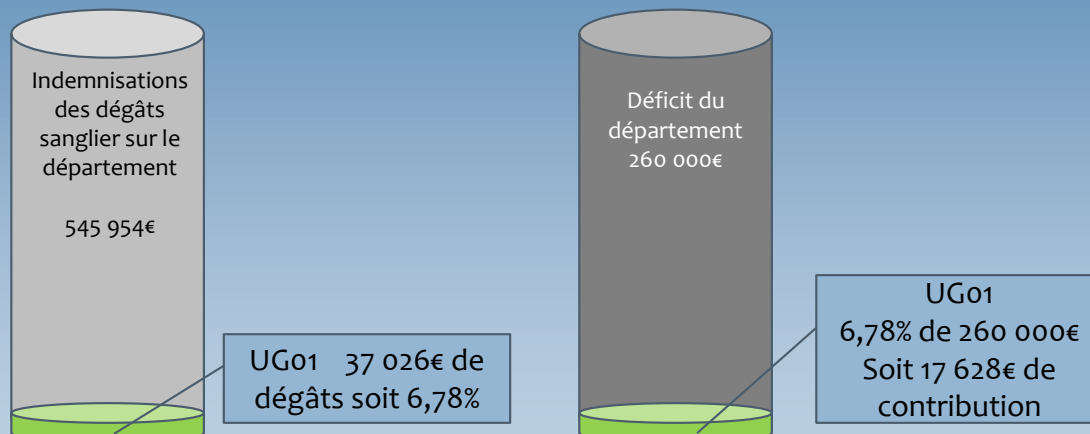
- ✓ Application du coefficient à l'Unité de Gestion (Ex:UG01)



Participation 2019/2020: Secteur Dégâts

Contribution territoriale (Méthode 2)

- ✓ Répartir les 260 000€ sur les Unités de Gestion



Participation 2019/2020: Secteur Dégâts

Contribution territoriale (Méthode 2)

- ✓ Répartir les 17 628€ sur l'Unité de Gestion

Les 17 628€ sont répartis en tenant compte de la surface Bois + Friche + 10% Plaine soit

$$17\,628\text{€} / 32\,699\text{ha} = 0,54\text{€/ha}$$

Contribution du territoire : **0,54€/ha** (surf B + F + 10%P du territoire)

Un seuil minimum de 20€ pour chaque territoire et pour toutes les unités de gestion



- ❖ **1^{ère} Résolution : Les Comptes au 30 Juin 2018** : l'Assemblée Générale après avoir entendu les rapports du Cabinet CERFRANCE et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2018. *(180 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)*
- ❖ **2^{ème} Résolution : Affectation du Résultat** : l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 2018, s'élevant à – 127 464 €, au compte report à nouveau selon les modalités suivantes :
- Secteur Général : + 134 542 €
 - Secteur Dégâts : - 262 006 € *(181 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)*
- ❖ **3^{ème} Résolution : Quitus au Conseil d'Administration** : l'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2017/2018. *(179 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)*
- ❖ **4^{ème} Résolution : Cotisations, adhésion et participations** : à la suite de la présentation du Budget Prévisionnel 2019/2020 par le Cabinet CERFRANCE, l'Assemblée Générale fixe les différentes cotisations, adhésions et participations suivantes : *(182 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)*
- Secteur Général :
 - Cotisation fédérale 71 : 81 €
 - Cotisation fédérale 9 jours consécutifs : 41 €
 - Cotisation fédérale 3 jours consécutifs : 21 €
 - Cotisation fédérale nouveau chasseur 1^{ère} année : 30 €
 - Cotisation fédérale nouveau chasseur 2^{ème} année : 41 €
 - Frais de dossier pour les validations (nouveau) : 5 €
 - Secteur Dégâts : Dispositifs de marquage :
 - Chevreuil : 20 €
 - Sanglier : 25 €
 - Daim : 7 €
 - Cerf Sika : 22 €
 - Cerf Elaphe mâle : 300 €
 - Cerf Elaphe femelle et daguet : 200 €
 - Cerf Elaphe jeune : 100 €
 - Remplacement dispositif de marquage : 5 €
 - Animaux en enclos : 7 €
 - Remplacement dispositif de marquage suite à recherche au sang : gratuit
- ❖ **5^{ème} Résolution : Cotisations, adhésion et participations** :
- Timbre Grand Gibier : à la suite de la présentation du Budget prévisionnel 2019/2020 par le Cabinet CERFRANCE, l'Assemblée Générale fixe également les montants des Timbres Grand Gibier suivants : *(25 € = 137 Pour – 27 € = 41 Pour – 2 Abstentions)*
- Timbre Grand Gibier 71 : 25 €
 - Timbre Grand Gibier 2^{ème} année : 13 €
 - Timbre Grand Gibier 71 9 jours consécutifs : 13 €
 - Timbre Grand Gibier 71 3 jours consécutifs : 7 €

- ❖ **6^{ème} Résolution : Contribution Territoriale** : à la suite de la présentation de la contribution territoriale, deux méthodes de calcul, appelant toutes deux 260 000 €, sont proposées au vote.

La méthode n° 2 est retenue.

(méthode 1 = 74 Pour – méthode 2 = 92 Pour – 7 Abstentions)

- ❖ **7^{ème} Résolution : Budget Prévisionnel 2019/2020** : à la suite de la présentation par le Cabinet CERFRANCE, l'Assemblée Générale approuve le Budget Prévisionnel 2019/2020 caractérisé

○ Secteur Général :

- un total de Produits de : 1 568 790 €
- un total de Charges de : 1 381 100 €

○ Secteur Dégâts :

- un total de Produits de : 1 092 700 €
- un total de Charges de : 912 500 € (181 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

LA GESTION DU LIÈVRE

Suite à la décision du Conseil d'Administration au printemps 2018 d'arrêter le plan de gestion du lièvre sur le département tel qu'il était appliqué, l'objectif est de proposer pour la saison de chasse 2019/2020, de nouvelles orientations de gestion pour cette espèce. Ces dernières ont été présentées lors des réunions de secteur.

A l'aide d'un diaporama, Edouard BUISSON, Technicien cynégétique, présente la gestion du lièvre en Saône et Loire.

Le bilan de la saison de chasse 2018/2019 indique 2 432 lièvres prélevés sur au moins 416 territoires de chasse dont 342 communes sont concernées.

Le département a été découpé en unités géographiques homogènes tenant compte de l'habitat, des exigences biologiques et écologiques du lièvre, des infrastructures naturelles et artificielles, de certaines pratiques agricoles et des structures cynégétiques locales. 22 Entités Petit Gibier (EPG) ont été créées sur le département. Ce découpage permet ainsi de conseiller sur la gestion de l'espèce en identifiant les EPG ayant la capacité d'accueil la plus favorable pour le développement du lièvre et en identifiant les secteurs ou en priorité des travaux devront être menés sur l'espèce.

Un cadre général sera applicable à l'ensemble des territoires du département dès la prochaine saison. Ce dernier sera proposé à l'administration dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'ouverture générale :

- ✓ Ouverture du lièvre le 3^{ème} Dimanche de Septembre (ouverture générale)
- ✓ Fermeture le 1^{er} Dimanche de Décembre
- ✓ Pas de limitation de jours de chasse
- ✓ déclaration obligatoire de tous les prélèvements au plus tard le 15 Décembre

Il existe des mesures complémentaires, applicables à l'ensemble des territoires du département ayant une volonté de gestion de l'espèce.

La Fédération a défini trois niveaux de gestion à proposer à l'échelle des EPG qui s'appliqueront en plus du cadre général :

- ✓ Niveau 1 :
 - chasse du lièvre autorisée uniquement le Dimanche
 - possibilité de mettre en place des dénombrements et un suivi de la reproduction
- ✓ Niveau 2 :
 - mise en place d'un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA évolutif) par chasseur et par territoire (défini par les responsables de territoire à partir de la 2^{ème} année)
 - dispositifs de marquage pourront être mis à disposition des responsables de chasse
 - possibilité de mettre en place des dénombrements et un suivi de la reproduction
- ✓ Niveau 3 :
 - attribution d'un nombre maximal d'animaux à prélever par territoire
 - marquage obligatoire de tout animal prélevé
 - possibilité de mettre en place des dénombrements et un suivi de la reproduction

Pour 2019, seules les EPG sur lesquelles des territoires ont une volonté de gestion se verront proposer les mesures complémentaires.

Des réunions seront programmées pour présenter le résultat des comptages. Les responsables de territoire présents à ces réunions choisiront le niveau de gestion par un vote. Le niveau retenu sera appliqué à tous les territoires de l'EPG, sans restriction et pour un minimum de 3 ans.

Enfin, sont rappelées les mesures améliorant la qualité de l'habitat et qui sont favorables au développement de l'espèce. A savoir, promotion et mise en œuvre d'intercultures longues, de JEFS, de cultures à gibier, de plans de gestion bocagers, la préservation des corridors biologiques, création d'un « catalogue » regroupant l'ensemble des actions et des mesures environnementales à destination des territoires de chasse, des agriculteurs et des élus des collectivités (disponible en 2019, 2020), Agrifaune qui fait travailler ensemble chasseurs et agriculteurs (participation à l'étude nationale sur les méteils (mélanges de céréales) et leurs intérêts pour la faune, essai de culture sous couverts), la régulation des prédateurs.

PROPOSITIONS OUVERTURES/FERMETURES ET CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE POUR LA SAISON 2019/2020

Lors de sa séance du 11 Mars 2019, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité de grandes modifications concernant les dates et les conditions spécifiques de chasse pour la prochaine saison.

Les principales modifications concerneront le lièvre.

Les propositions qui seront faites à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du mois de Juin sont les suivantes :

L'ouverture générale est proposée le 3^{ème} Dimanche de Septembre soit le 15 Septembre 2019.

La fermeture générale est proposée le 29 Février 2020.

Le Sanglier :

Il sera proposé que du 1^{er} Juin au 29 Février la chasse à tir soit permise tous les jours à l'approche et à l'affût.

Du 1^{er} Août au 14 Septembre, afin de prévenir les dégâts, la chasse à tir du sanglier en battue collective est autorisée tous les jours avec ou sans chien. Elle se pratique uniquement en plaine et dans une limite de 100 mètres à l'intérieur des massifs forestiers.

Du 15 Septembre 2019 au 29 Février 2020 inclus : la chasse à tir du sanglier est permise tous les jours.

Le lièvre :

La future gestion vous a été présentée tout à l'heure. Nous proposerons donc pour le cadre général :

- l'ouverture le 15 Septembre 2019 pour toutes les Entités Petit Gibier
- la fermeture le 1^{er} Décembre 2019

La déclaration de tous les prélèvements sera obligatoire avant le 15 Décembre.

En ce qui concerne les autres espèces, il n'y pas de changement.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019/2025

Un point de situation est fait par Peggy GAULTIER, chargée de mission à la Fédération sur l'élaboration de notre 3^{ème} Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Elle rappelle que le SDGC est un document d'orientations qui est approuvé par le Préfet pour six ans et qui est imposable aux chasseurs et aux sociétés de chasse. On y retrouve toutes les orientations concernant la faune sauvage, les habitats de la faune sauvage, la sécurité, la recherche au sang, la communication, la formation, etc...

Lors de l'Assemblée Générale 2018, un point avait déjà été fait sur l'élaboration du futur SDGC 2018/2024, sur les phases de concertation et consultation qui allaient être mises en place et les principales évolutions.

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), commission compétente pour donner un avis sur le SDGC, a exprimé des attentes sur les dispositions pour la sécurité des chasseurs et des non chasseurs et sur la gestion du cerf lors de sa séance du 14 Juin 2018. Il a également été décidé de reconduire le SDGC 2012/2018.

Un arrêté préfectoral en date du 12 Octobre 2018 a donc reconduit le SDGC 2012/2018 pour une période de six mois. Nous parlons donc à présent du SDGC 2019/2025.

Une rencontre avec le Préfet a eu lieu en Décembre 2018 en présence de la DDT pour examiner les points litigieux, à savoir les moyens à mettre en œuvre pour diminuer les populations de sanglier, l'agrainage de dissuasion, le vêtement de signalisation et l'angle de 30°.

Lors de la réunion de la CDCFS qui a suivi, les évolutions du futur SDGC ont été présentées en tenant compte des modifications de certaines orientations ou actions comme le petit gibier sédentaire, le grand gibier, la sécurité.

En Janvier 2019, la rédaction de l'évaluation environnementale est finalisée.

Elle a pour objectifs :

- de regarder si les orientations du SDGC ne contrarient pas les orientations des autres documents opposables au schéma (exemple : SRCE, PRAD...)
- de déterminer les liens entre le nouveau schéma et les principaux enjeux environnementaux du département
- de vérifier la compatibilité du schéma avec les objectifs de conservation des sites Natura 200 du département

- de présenter de manière synthétique l'ensemble des éléments du rapport environnemental. Ce dernier a donc été transmis à la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne France-Comté (MRAe) le 22 Janvier 2019.

Les étapes à venir sont :

- la réception de l'avis de la MRAe
- la rédaction de l'état des lieux
- la consultation du public sur le projet du SDGC 2019/2025
- remise des informations à Monsieur le Préfet pour approbation finale.

LA PESTE PORCINE AFRICAINE

Peggy GAULTIER garde la parole pour évoquer ensuite le sujet sur la Peste Porcine Africaine qui sévit actuellement à la frontière Belge. Ce sujet inquiète fortement toutes les Fédérations Départementales des Chasseurs et le monde agricole.

Cette maladie existe dans plusieurs pays d'Europe de l'Est depuis 2014. Le virus touche uniquement les suidés, il est très résistant dans les matières d'origine animale (produits alimentaires, gouttes de sang...).

Pour prévenir son arrivée, il est important de réaliser l'examen initial des sangliers tués à la chasse, de signaler toute mortalité anormale, de diminuer la population de sangliers, d'éviter tout séjour de chasse dans les pays contaminés et de respecter les mesures de biosécurité.

La Fédération des Chasseurs a participé à des réunions organisées par la DRAAF et par la DDPP afin d'échanger sur cette maladie.

Nous avons communiqué largement auprès des chasseurs de notre département pour les informer et les inciter à diminuer les populations de sangliers.

De plus, des actions complémentaires ont été mises en place par arrêtés préfectoraux comme l'autorisation de chasser en battue à compter du 1^{er} Août sur 18 Unités de Gestion, l'autorisation de chasser à tir tous les jours, l'interdiction d'agrainage ou d'utilisation de tout produit ou dispositif visant à attirer les sangliers, la destruction administrative et la destruction autorisée au mois de Mars, sur déclaration.

Sur 263 signalements, 238 prélèvements ont été réalisés. A ce jour, toutes les analyses de recherche de la PPA en France sont négatives.

Arrivée de Monsieur le Préfet, la Présidente le remercie chaleureusement pour sa présence.

PANNEAU D'INFORMATION TEMPORAIRE

Une convention d'occupation du domaine public relative à l'information temporaire des battues de chasse a été signée entre la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire et le Conseil Départemental le 12 Octobre 2018.

Madame Géraldine JACQUELIN, Responsable de l'unité encadrement des usages et domaine routier à la Direction des routes et des infrastructures du Département prend la parole afin

d'évoquer cette convention qui nous lie au Conseil Départemental concernant la pose de panneaux sur les infrastructures routières.

L'augmentation des populations de grand gibier accroît les risques de heurts avec les automobilistes circulant sur les voies publiques, notamment les routes départementales. Dans ce contexte, le Département déploie de la signalisation spécifique ainsi que des dispositifs déflecteur anti-gibier. Cependant, les battues génèrent des déplacements supplémentaires du grand gibier qui accroissent les risques d'accidents et engendrent des responsabilités pour les organisations de chasseurs. Le Département a donc jugé nécessaire d'alerter les usagers de la route de ce danger particulier et temporaire, pour réduire l'accidentologie routière liée à ce phénomène.

Il a été convenu d'autoriser les territoires de chasse adhérents à la Fédération à installer, sur le domaine public routier départemental, des panneaux d'information temporaires afin d'alerter les usagers de la route, des battues en cours et les avertir des risques accrus de traversées inopinées des chaussées par le grand gibier.

La pose et la dépose des panneaux sont à la charge des organisateurs de chasse.

Ces panneaux devront être installés dans les deux sens de circulation pour délimiter le tronçon de route concernée par l'action de chasse, sur l'accotement à 1 mètre minimum du bord de la chaussée. Un système de lestage ou d'arrimage est obligatoire. Ils sont à installer en début de chasse et à retirer en fin de chasse.

Les chasseurs auront un an à compter de la date de la signature de la convention pour se mettre en conformité.

Ces panneaux homologués sont en vente à la Fédération au prix de 6 € l'unité.

LA VALORISATION DU BOIS BOCAGER

« A présent un point sur la valorisation du bois bocager avec l'action «produire des plaquettes bocagères en Bresse Bourguignonne ».

Il s'agit du troisième point annuel que nous vous faisons sur cette action, conformément à nos engagements vis-à-vis de notre principal co-financeur qu'est l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'ADEME). Je rappelle que le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté européenne via le programme LEADER ainsi que le Pays de la Bresse bourguignonne nous soutiennent également.

Pour la Fédération des Chasseurs, l'objectif de cette action est de créer les conditions économiques de conservation du bocage dans notre département. Nous avons établi un partenariat spécifique avec la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud pour développer une filière et créer un marché local et respectueux de l'environnement. Nous nous félicitons de ce partenariat qui n'est d'ailleurs pas le seul, puisque d'autres travaux sont menés avec la coopérative (vente de semences d'intercultures, recherches menées sur les semis sous couvert et les méteils, etc.).

Nous avons réussi à sensibiliser aujourd'hui un groupe d'exploitants agricoles volontaires à la gestion durable des haies au sein de leur exploitation. Pour la troisième année, ces exploitants ont contribué à la production de bois déchiqueté en Bresse. Ce bois a permis d'alimenter cet hiver quatre chaufferies communales (Savigny en Revermont, Sagy, Simandre et Cuiseaux) ainsi que 2 chaufferies particulières. Je tiens à remercier les maires et les conseillers de ces communes qui nous font confiance dans la mise en œuvre d'une filière bois énergie locale dans cette région.

Je rappelle que c'est un nouveau métier pour la Fédération des Chasseurs mais le facteur économique est un passage obligé de nos jours pour conserver l'environnement.

Dans le même temps, votre Fédération élabore des plans de gestion bocagers durables sur les exploitations agricoles participantes. Ainsi les exploitants s'engagent, non seulement à conserver leurs haies, mais plusieurs réalisent aussi des programmes de plantations accompagnés par la Fédération et cela représente plusieurs km de haies plantés ces 3 dernières années.

L'année dernière nous vous annoncions que nous serions probablement amenés à produire entre 2000 et 3000 m3 en 2019. Et bien ce sera le cas d'ici quelques semaines lorsque les derniers déchetages auront été réalisés. Notre action prend donc de l'ampleur. J'invite ici particulièrement les exploitants chasseurs ou non à nous rejoindre avec la Coopérative Bourgogne du Sud pour développer cette production. J'invite aussi les responsables de chasse que vous êtes à solliciter les exploitants de vos communes pour qu'ils participent à ce mouvement.

Les plaquettes de bois produites sont également distribuées en jardinerie pour le paillage végétal. A ce jour, près de 3500 sacs de plaquettes destinés aux particuliers ont été livrés dans les magasins GAMM VERT de notre région.

Aujourd'hui, il faut que les collectivités soutiennent encore plus fortement ces initiatives de développement local. Je lance donc également un appel aux maires, aux Présidents de Communautés de communes, aux Conseillers départementaux et à nos Députés en ce sens, merci à eux. »

QUESTIONS ECRITES DES ADHERENTS

D'après l'article 11 des statuts de la Fédération, les adhérents peuvent adresser des questions à l'Assemblée Générale. Elles doivent être adressées par au moins 50 adhérents et reçues au moins vingt jours avant l'Assemblée Générale.

Le 21 Mars 2019, a été reçue au secrétariat de la Fédération, une question de Monsieur Pierre GIROUD accompagnée de 254 signatures valables.

P. GIROUD Brene
849 Route Des guillanches
71470 Romanay
03 85 40 31 63

Reçu le
21 MARS 2019
F.D.C. 71

Madame La Présidente
Messieurs et Mesdames
Les administrateurs

Romanay le 20-3-2019

Ayant relancé la pétition de l'année dernière concernant les bracelets sangliers non utilisés, cette année sur la demande de beaucoup de signataires, les bracelets chevillés sont inclus. Cette demande est la même que l'année dernière, c'est à dire que les bracelets soit utilisables l'année suivante. En ayant envoyé la pétition au même président de chasse que l'année dernière, en retour j'ai reçu plus de signatures, donc les chasseurs sont vraiment intéressés.

J'espère que cette année cette pétition pourra être débattue en AG 2019 et mise au vote.

Dans l'attente de AG, Recevez Messieurs et Mesdames nos salutations St Hubert.



PS, ci-joint plus de 390 signatures

Cette question a été soumise à discussion lors de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2019.

Chaque Administrateur a eu connaissance de la question et a pu apporter sa réflexion en la matière.

Le Trésorier Adjoint, Mickaël LETHENET prend la parole pour apporter les éléments de réponse :

« Concernant le dispositif de marquage Chevreuil :

le fait qu'il puisse être utilisable l'année d'après relève d'un plan de chasse triennal. Or actuellement en Saône et Loire ce type de plan de chasse n'est qu'à l'étude. Nous ne pouvons donc pas accéder à votre requête, pour l'instant, concernant ce type de dispositif de marquage. Je vous rappelle que le plan de chasse jusqu'à présent est un outil réglementaire dont l'organisation et la responsabilité relèvent de l'Administration et donc de Monsieur le Préfet.

Concernant le dispositif de marquage sanglier :

Deux problématiques.

La première relève du financement des indemnisations de dégâts sanglier.

Vous savez que les produits de ventes de dispositifs de marquage sanglier représentent environ 30% en 2017/2018 du compte dégât.

Le fait de permettre l'utilisation de ses dispositifs de marquage sur deux années compliquerait et ou fragiliserait le système d'indemnisation.

La Fédération des Chasseurs du Rhône l'a pourtant fait. Mais attention nous parlons d'une indemnisation dégâts d'environ 70 000 € et de 3 600 dispositifs vendus sur deux ans.

Pour rappel, en Saône et Loire nous avons un compte d'indemnisation totale de dégâts de sanglier pour 2017/2018 de 947 436 € et cette année environ 10 100 dispositifs de marquage.

L'enjeu n'est pas du tout le même.

La deuxième problématique concerne notre politique en la matière. En effet, toute notre politique de suivi et de gestion de l'espèce est basée et conçue pour suivre au mieux les populations de sanglier et leurs dégâts. Nous devons tenir compte également des variables climatiques agricoles et financières qui peuvent fluctuer.

Néanmoins, le Conseil d'Administration est prêt à recevoir Monsieur GIROUD afin de lui fournir des explications complémentaires et poursuivre le débat. »

LES ACTUALITES

Les prochaines manifestations seront :

- | | |
|---|------------------|
| ✓ Salon Poil-Ecaille Traditions et Nature
au Château de la Ferté | 4 et 5 Mai |
| ✓ Epreuve UNUCR
au Château de la Ferté | 8 Juin |
| ✓ Grande Fête Chasse et Campagne
au Château de Bresse sur Grosne | 4 Août |
| ✓ Chiens Courants au cœur des territoires
au Parc expo à Moulins | 13 et 14 Juillet |
| ✓ Un Dimanche à la Chasse | 20 Octobre |

La Présidente donne la parole aux personnalités.

Ils ont dit :

✿ **Madame Marie-Claude JARROT**, Maire de Montceau les Mines (*en début d'Assemblée*)

- est heureuse d'accueillir l'Assemblée Générale des Chasseurs de Saône et Loire à l'embarcadère de Montceau les Mines au nom de tous les Maires de Saône et Loire
- souligne le rôle et la place des chasseurs et de leur Fédération pour défendre et soutenir la ruralité
- reconnaît le rôle assuré par la chasse et les chasseurs pour maintenir un équilibre social et écologique

✿ **Monsieur Patrick JAILLET**, Délégué Union Nationale des Utilisateurs de Chiens de Rouge

- présente l'équipe des conducteurs de chien de sang
- établit un bilan des recherches de cette saison
- présente les activités de 2019
- relate la création de la page facebook et du site internet UNUCR 71
- appelle les chasseurs à s'inscrire aux formations proposées
- souhaite que chacun soit respectueux et responsable et fasse appel à l'association pour qu'elle perdure
- incite les chasseurs à y adhérer
- remercie l'ensemble des partenaires cynégétiques.

✿ **Monsieur Georges GUYONNET**, Président de la Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

- désire faire remonter l'information concernant la PPA, au niveau national car les pêcheurs peuvent être vecteurs de cette maladie
- dit que le partenariat avec la FDC est une force sur le département pour véhiculer des informations
- remercie la FDC pour l'association à l'opération « fleuves et rivières propres » et assure qu'il y aura encore plus de bénévoles pour l'opération 2020.

✿ **Madame Marie-Thérèse FRIZOT**, Vice Présidente du Département chargée de l'éducation, de l'enfance et de la famille, Conseillère Départementale du canton de Montceau les Mines et Maire-adjointe à l'éducation et à la petite enfance de la ville de Montceau les Mines, représentante du Président du Département, Monsieur André ACCARY

- excuse le Président ACCARY
- est ravie d'être présente
- dit ne pas être une spécialiste de la chasse mais éprouve un profond respect pour notre loisir
- force, engagement, rigueur et conviction sont ce qu'elle a retenu du rapport d'activités de la Présidente
- a conscience de l'ampleur de la tâche et du défi à relever par la Présidente pour l'avenir de la chasse

- fait part de la volonté du département de travailler avec la FDC et de l'accompagner notamment sur la sécurité.
- Elle note le cadre exemplaire de notre pratique

✿ **Monsieur Luc JEANNIN**, représentant Monsieur Bernard LACOUR, Président de la Chambre d'Agriculture et Monsieur Christian BAJARD, Président de la FDSEA

- souligne que l'agriculture et la chasse est une grande histoire qui ne date pas d'aujourd'hui et que les préoccupations d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'il y a 10 ans
- dit que le sanglier est omniprésent et que les relations sont parfois tendues mais sait que grâce aux concertations agriculteurs-chasseurs, il est possible de s'entendre et trouver des solutions
- annonce que la Fédération peut compter sur la FDSEA et la Chambre d'Agriculture pour continuer à travailler sur des projets communs, avancer et trouver des consensus dans l'intérêt général de nos structures et des territoires ruraux.
- l'enjeu sanitaire est réel avec la PPA, dit qu'il faut continuer à travailler ensemble sur ce dossier
- à l'attention de tous les agriculteurs et chasseurs, désire que l'on évite de stigmatiser.

✿ **Monsieur Régis MICHON**, Directeur de l'agence territoriale Bourgogne Franche-Comté de l'ONF

- souligne que la forêt est là pour accueillir les chasseurs, leur procurer des revenus et que sans elle, il n'y aurait pas d'Assemblée Générale aujourd'hui
- avance que le petit gibier s'est effondré depuis 50 ans et que le grand gibier a été multiplié par 4 depuis 20 ans
- dit avoir conscience de la responsabilité de l'ONF d'accueillir les chasseurs et le gibier dans les forêts et qu'il y a des points de vigilance à respecter. Veut des forêts vivantes et giboyeuses
- annonce que les forestiers continueront à prendre toutes leurs parts au plan de régulation du sanglier présenté par la FDC et seront à ses côtés
- souhaite que les forestiers n'aient pas à se battre pour obtenir des bracelets de chevreuils vu l'importante population et les dégâts qu'ils causent
- a compris que les zones d'exclusion ne seraient pas appliquées pour le cerf et annonce que l'ONF sera très vigilante sur les zones des présences, au nombre de deux et demande que ces zones soient cartographiées.
- désire que ces zones soient cartographiées et suivies de façon à ce qu'il n'y ait pas une extension des populations
- rappelle que pour protéger un hectare de forêt ou de plantations contre le cerf, cela représente entre deux et trois mille euros, 30 % de plus pour plantation de chêne et cela double le coût si c'est du douglas
- demande à la FDC d'être vigilante au risque que les forestiers n'arrivent plus à faire de sylviculture

✿ **Monsieur Jean Paul EMORINE**, Sénateur et membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

- dit avoir été chasseur jusqu'à ce qu'il s'investisse davantage dans la politique
- revient sur la loi chasse et dit que le Sénat a eu un apport substantiel puisque de l'Office Français de la Biodiversité, la chasse y a été ajoutée

- indique que le sénat est très attaché à la réforme constitutionnelle. Le sénat a souhaité privilégier le périmètre départemental par rapport au régional
- annonce que des solutions seront trouvées pour que les ACCA ne soient pas sacrifiées ou fragilisées
- rappelle que le Sénat a mis dans la loi chasse, la contravention au délit pour l'entrave de la chasse et la participation à l'hectare dont l'objectif est aussi de soumettre des propriétaires qui auraient des terrains non chassés de leur demander de participer au financement des dégâts de gibier
- évoque le permis national à 200 €
- assure que cette loi sur la biodiversité est bien suivie au Sénat avec entre autre la participation de Monsieur CARDOUX, Chasseur, Président de la FDC du Loiret et Sénateur du Loiret, Monsieur PATRIAT, Chasseur et Sénateur de la Côte d'Or et le lobbyiste de la FNC
- dit attendre le vote définitif de la commission mixte paritaire dont il espère que les résultats répondront aux attentes des chasseurs
- souligne que la chasse est un sport populaire et entretient tout un équilibre de la faune dans notre pays.

 Monsieur Jérôme GUTTON, Préfet de Saône et Loire

- adresse à la Présidente ses plus vives félicitations pour son élection à la tête de la FDC
- souligne que dans la presse, les revues spécialisées, il est partout fait état de l'élection de la Présidente
- constate combien l'engagement et la passion caractérisent les chasseurs de Saône et Loire et que la densité et la richesse des travaux et des interventions faits à l'Assemblée Générale en sont une nouvelle preuve
- dit que, pour l'avoir mesuré dans ses différents postes et son expérience déjà longue dans de nombreux départements, ça n'est pas être toujours simple d'être à la tête d'une fédération aussi importante que celle de Saône et Loire dont il détaille le nombre de chasseurs, le nombre de territoires de chasse et la superficie. Pour lui, c'est une belle, grande mais délicate responsabilité car la FDC a des missions majeures, comme assurer la gestion cynégétique, protéger, gérer et contribuer à gérer des milieux naturels, représenter et défendre les intérêts cynégétiques auprès des institutions, gérer la procédure d'indemnisations des dégâts de grand gibier, former les jeunes chasseurs ou chasseresses, qu'il souhaite nombreux sous l'égide de Diane
- dit que la responsabilité de la FDC est d'autant plus grande que la chasse continue d'être un atout écologique, social, économique pour notre territoire rural, un atout crucial, une force indispensable
- est convaincu que les chasseurs contribuent de manière forte au maintien d'une véritable ruralité vivante au travers notamment d'une chasse populaire et démocratique à laquelle tout le monde est attachée au moins depuis la révolution et même avant et aussi un travers un ensemble de traditions qui sont des repères pour une société qui en a tellement besoin
- dit qu'il nous faut veiller ensemble à préserver l'intérêt général au-delà de tous les intérêts particuliers des uns et des autres, c'est d'après lui le rôle de l'état et le rôle de la Fédération.
- annonce que l'on peut compter sur lui avec le concours des sous-Préfets avec les services des grands établissements publics de l'état, la DDT, la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, avec l'ONCFS, bientôt l'Office Français de la Biodiversité, l'ONF
- félicite la Présidente pour l'organisation de cette Assemblée Générale
- rend hommage au travail qu'accomplit la FDC y compris pour les haies et notre bocage, indispensables à la biodiversité et au petit gibier

- insiste sur deux messages particuliers : en premier, la sécurité, un point très important pour les services de l'état et le second, le sanglier dont le prélèvement est de plus en plus indispensable. Le Préfet dit avoir besoin de l'aide de tous les chasseurs car il reçoit parfois des lettres d'agriculteurs désespérés. Les dommages augmentent, le montant aussi et surtout la menace de la peste porcine africaine qui n'est pas à prendre à la légère. Pour le Préfet des Ardennes, à la frontière belge, c'est un sujet gravissime et une priorité de tous les instants. D'après lui, faire appel aux lieutenants de louveterie ne suffirait pas, il dit avoir besoin de l'ensemble des chasseurs sur ce sujet qu'il lui tient beaucoup à cœur
- souligne que la Fédération peut compter sur les services de l'état, sur son soutien dans la poursuite des missions de la Fédération
- souhaite continuer à travailler ensemble dans l'intérêt commun et dans le respect des missions de chacun avec une méthode d'écoute, de concertation, de dialogue
- souhaite voir aboutir le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique parce que c'est l'outil de tous
- adresse à la Présidente, à son Conseil d'Administration et aux adhérents ses vœux chaleureux de plein succès dans les missions de la FDC

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente clos l'Assemblée Générale à 12 h :

« Je clôturerai ma première Assemblée Générale en vous remerciant très chaleureusement d'avoir contribué à son bon déroulement, en vous rappelant également que nous serons amenés à revoter de nouveaux statuts et règlement dès la promulgation de la loi sur la réforme de la chasse.

En attendant, retrouvons nous pour un moment de convivialité au cours duquel nous sommes assurés de passer un agréable moment. La remise des médailles se fera pendant le temps du repas.

Prenez soin de vous... »

Les Médailles de Bronze 2019 de la Fédération Départementale des Chasseurs

- ✓ Monsieur Georges DURIAUD de Mancey – 98 ans - né le 21 Janvier 1921
- ✓ Monsieur Hubert MESLE de Chagny – 86 ans - né le 29 Mai (Absent à l'Assemblée Générale)
- ✓ Monsieur Jean MOUROT de Cury – 89 ans – né le 27 Novembre 1930

Le Secrétaire Général,
Jean Paul VOISIN



La Présidente,
Evelyne GUILLON

